

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **15 décembre 2023**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le **8 décembre 2023**

Président: M. Xavier **ODO**

Secrétaire de séance : Mme Victoria **MARI**

Présents :

M. Xavier **ODO**, Mme Isabelle **GAUTELIER**, M. Guillaume **MOULIN**, Mme Najoua **AYACHE**, M. Florian **RAPP**, Mme Victoria **MARI**, M. Frédéric **SERRA**, Mme Irène **DARRE**, M. Christophe **CABROL**, Mme Marie-Claude **MASSON**, M. Djamal **MESAI-MOHAMMED**, Mme Nathalie **COURREGES**, M. Hervé **NOUZET**, M. Amar **MANSOURI**, M. Olivier **CAPELLA**, M. Théo **VIGNON**, M. Florian **CAMEL**, M. Roland **DÉCOMBE**, M. Jérôme **BUB**, M. Monji **OUERTANI**, M. Arnaud **DEROUBAIX**

Procuration :

Mme Maria **MARTINEZ** donne pouvoir à Mme Marie-Claude **MASSON**, Mme Charlotte **MARLIAC** donne pouvoir à M. Olivier **CAPELLA**, M. Maxime **MONTET** donne pouvoir à M. Xavier **ODO**, Mme Delphine **FAURAND** donne pouvoir à Mme Najoua **AYACHE**, Mme Aurélie **FRONTERA** donne pouvoir à M. Florian **CAMEL**, Mme Chloé **OLLAGNIER** donne pouvoir à M. Florian **RAPP**, Mme Pia **BOIZET** donne pouvoir à M. Roland **DÉCOMBE**, Mme Daniela **SEIGNEZ** donne pouvoir à M. Jérôme **BUB**

ANNÉE 2023 - BUDGET PRINCIPAL - PASSAGE EN M57 - NON APUREMENT DU COMPTE 1069

Par délibération du 9 décembre 2022, le Conseil municipal a décidé d'appliquer l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023, la collectivité passant ainsi de la M14 à la M57.

Considérant que Monsieur le Trésorier a informé la Ville, par courriel en date du 17 mai 2023, que dans le cadre du passage en M57, consécutivement à la suppression du compte 1069 (*reprise 1997 sur excédents capitalisés - neutralisation de l'excédent des charges sur les produits*) et sa transposition au compte 1068 (*excédents de fonctionnement non capitalisé*), et conformément à l'instruction comptable M57, il a procédé à la reprise, en balance d'entrée 2018 du solde débiteur du compte 1069 pour 211 710,28 €, par débit du compte 1068 ;

Considérant qu'il résulterait de cette opération non budgétaire, une différence de 211 710,28 € entre le compte administratif 2023 du budget principal et le compte de gestion 2023 ;

Considérant que la mise en place de ce compte 1069 date de la mise en œuvre de l'instruction comptable M14 en 1997, et que l'apurement de celui-ci plus de 25 ans après semble anachronique ;

Considérant que cet apurement a finalement pour conséquence de créer une dépense d'investissement au compte 1068 et de baisser le résultat de la section d'investissement, entraînant par conséquent une diminution importante des capacités d'investissement de la commune dans les années à venir ;

Considérant, en outre, les initiatives de certains parlementaires ou de communes pour demander des mesures pour neutraliser cet apurement et ses conséquences néfastes ;

Considérant par conséquent qu'il convient de ne pas donner suite à ce jour à cette demande d'apurement ;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

DE PRENDRE ACTE de l'opération non budgétaire de reprise en balance d'entrée 2023 du solde débiteur du compte 1069 pour 211 710,28 €, par débit du compte 1068, effectuée par Monsieur le Trésorier ;

DE NE PAS PROCÉDER à la correction du résultat cumulé d'investissement de l'année 2023 pour un montant de 211 710,28 € ;

DE PRENDRE ACTE que ce sujet sera réétudié courant 2024 en fonction des évolutions attendues.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO , Mme Isabelle GAUTELIER , M. Guillaume MOULIN , Mme Najoua AYACHE , M. Florian RAPP , Mme Victoria MARI , M. Frédéric SERRA , Mme Irène DARRE , M. Christophe CABROL , Mme Marie-Claude MASSON , Mme Maria MARTINEZ , M. Djamal MESAI-MOHAMMED , Mme Nathalie COURREGES , M. Hervé NOUZET , M. Amar MANSOURI , Mme Charlotte MARLIAC , M. Olivier CAPELLA , M. Maxime MONTET , Mme Delphine FAURAND , Mme Aurélie FRONTERA , Mme Chloé OLLAGNIER , M. Théo VIGNON , M. Florian CAMEL , M. Roland DÉCOMBE , Mme Pia BOIZET , M. Jérôme BUB , Mme Daniela SEIGNEZ , M. Monji OUERTANI , M. Arnaud DEROUBAIX
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 15 décembre 2023.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Victoria MARI.